



PLATEAUX FUTSAL FOOTBALL ANIMATION U6-U13

REGLEMENTS ET LOIS DU JEU

Article 1- Terrain de jeu

Dimension d'un terrain de handball

Surface de réparation : 6 mètres

Point de réparation : 6m (perpendiculaire au milieu de la ligne de but)

Zone de remplacement : sur la touche à côté banc situé à 3 mètres de part et d'autre de la ligne médiane

Buts (fixés au sol ou au mur) : largeur 3 mètres – hauteur 2 mètres Rond central : 3 mètres de rayon.

Les U7 :

- jouent à 4 contre 4 sur un demi-terrain
- Les buts sont à l'étude (préconisation but Kipsta taille L (2,50 X 1,30)) – Etude de marché et proposition au Comité de Direction du District pour un éventuel soutien

La surface de réparation: 2,50m de chaque côté du but et 2,50 en profondeur

Article 2- Ballon

Ballon spécifique Futsal : Il s'agit d'un élément fondamental du jeu ; il est officiellement plus petit, plus lourd et il rebondit moins qu'un ballon de football classique

Article 3- Nombre de Joueurs

Les équipes sont composées de cinq joueurs dont un gardien de but

1. Le nombre de joueurs remplaçants pouvant figurés sur la feuille de match est de sept.
2. Un nombre illimité de remplacements est permis durant un match.
3. Tout remplacement non conforme est sanctionné d'un coup franc direct, botté de la ligne médiane.
4. Si une équipe comporte moins de trois joueurs, y compris le gardien de but, la rencontre doit être arrêtée ;
5. Pour débiter une rencontre, le nombre de joueurs par équipe est de trois.

Article 4- Procédure de remplacement

Un remplacement peut être effectué quand le ballon est en jeu ou hors du jeu. Lors de chaque remplacement, il convient d'observer les dispositions suivantes :

- le joueur quittant le terrain doit passer la ligne de touche en traversant la zone de remplacements de son équipe – sauf exception énoncée dans les présentes Lois du Jeu de Futsal ;
- le remplaçant ne peut entrer sur le terrain de jeu avant que le joueur qu'il est amené à remplacer n'ait quitté le terrain ;

TOUS LES JOUEURS DOIVENT AVOIR LE MEME TEMPS DE JEU



- le remplaçant doit entrer sur le terrain par la zone de remplacements de sa propre équipe ;
- le remplacement s'achève une fois que le remplaçant est entré sur le terrain par la zone de remplacements de sa propre équipe, après avoir donné la chasuble au joueur qu'il remplace

Article 5- Zones de remplacements :

Les zones de remplacements sont situées au bord de la ligne de touche, devant les bancs des équipes ; leur fonction est décrite à la Loi 3. Chaque zone de remplacements a une longueur de 5 m et se situe juste devant la surface technique ; La zone de remplacements d'une équipe doit se situer du côté du but qu'elle défend, changeant donc pour la deuxième période.

Article 6- Remplacement du gardien de but :

- Tout remplaçant peut remplacer le gardien de but, sans que les arbitres en soient prévenus et sans que le jeu soit arrêté.
- Tout joueur peut prendre la place du gardien de but.
- Un joueur qui prend la place du gardien de but peut le faire quand le jeu est arrêté et après en avoir informé les arbitres.
- Un joueur ou un remplaçant qui devient gardien de but doit porter un maillot de gardien de but.

Article 7- Equipement des joueurs

Maillots numérotés, chaussures type tennis ou cuir moulé à semelles claires sans crampons, shorts, chaussettes et protège-tibias. Les numéros des maillots doivent correspondre à ceux inscrits sur la feuille de match. Prévoir 2 jeux de maillots de couleurs différentes. Le gardien est autorisé à porter un pantalon long.

Article 8- Durée des rencontres :

Durée des rencontres pour les plateaux U7-U8 : 3 X 6 minutes

Durée des rencontres U8-U9 : 2 X 12 minutes

Durée des rencontres U10-U11 : 2 X 14 minutes

Durée des rencontres U12-U13 : 2 X 18 minutes

Article 9- Coup d'envoi

Règles identiques au football à 8, mais les adversaires doivent se tenir à 5 mètres du ballon.

Article 10- Ballon en jeu ou hors du jeu

TOUS LES JOUEURS DOIVENT AVOIR LE MEME TEMPS DE JEU



Règles identiques au football à 8. Lorsque le ballon touche accidentellement le plafond, le jeu reprend par une rentrée de touche en faveur de l'équipe adverse du joueur ayant touché le ballon en dernier (au point le plus proche de l'impact).

Article 11- But marqué

Règles identiques au football à 8

Mais adversaire(s) à 5 mètres pour la remise en jeu (Pas de but directement sur une rentrée de touche).

Lors d'une rentrée de touche, un coup franc ou un coup de pied de coin, si un joueur tire directement dans son propre but, le but n'est pas accordé et le jeu reprend par un coup de pied de coin accordé à l'adversaire.

Article 12- Fautes et incorrections

Le joueur qui commet une faute (tacle interdit) est pénalisé d'un coup franc direct à l'endroit où la faute a été commise ou d'un coup de pied de réparation si la faute a été commise dans la surface de réparation.

Article 13- Coup franc

Tous les coups francs sont directs :

L'adversaire doit se trouver au moins à 5 mètres du ballon.

Attention : En U11, lorsque le gardien touche ou contrôle le ballon de la main sur une passe volontaire d'un partenaire, il y a faute et coup franc.

Le coup franc est tiré depuis le point de la ligne des 6 mètres le plus près.

Article 14- Coup de pied de réparation

Exécution sur la ligne des 6 mètres au point de réparation face au but. Joueurs à l'extérieur de la zone de réparation et à 5 mètres minimum du point de réparation (sauf gardien et tireur).

Le gardien de but doit rester sur sa ligne de but. Il peut se mouvoir.

Article 15- Rentrée de touche :

Pour reprendre le jeu lorsque le ballon a franchi la ligne de touche, la rentrée de touche se fait au pied depuis la ligne de touche ou depuis l'arc de cercle de coin. Le ballon doit être immobile sur la ligne de touche et les pieds de l'exécutant ne doivent pas franchir la ligne.

Article 16- Dégagement du ballon

Après la sortie de but, le ballon est remis en jeu par le gardien, à la main, hors de sa surface de réparation mais dans son propre camp sans franchir la ligne médiane (sanction : dégagement à refaire).

Article 17- Coup de pied de coin



A l'intersection de la ligne de touche et de la ligne de but Adversaire à 5 mètres minimum du ballon.

Article 18- La règle des 4 secondes :

Pour les rentrées de touche, les coups francs, les dégagements et les coups de pied de coin, l'exécutant a quatre secondes pour relancer le jeu, que les arbitres décomptent avec leurs doigts, le bras tendu en l'air. Si le jeu ne reprend pas dans les quatre secondes, un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse. Les gardiens ne doivent pas rester en possession du ballon plus de quatre secondes dans leur propre moitié de terrain.

Article 19- La règle des 5 mètres :

Les joueurs adverses doivent se tenir à au moins cinq mètres du joueur en possession du ballon lors des coups francs, des coups de pied de coin, des dégagements, des rentrées de touche et des coups de pied de réparation.

Article 20- Les gardiens :

Les gardiens peuvent quitter leur surface et des joueurs peuvent se rendre dans la surface de réparation. Les dégagements ont lieu depuis la surface de réparation et le gardien ne peut pas toucher à nouveau le ballon avant qu'il ait franchi la ligne médiane ou qu'un adversaire l'ait touché.

Article 21- Fautes cumulées

Chaque équipe peut concéder cinq coups francs lors de chaque mi-temps. A la sixième faute cumulée, un coup franc direct est accordé à l'équipe adverse et l'équipe défendante n'est pas autorisée à positionner des joueurs (autres que le gardien) entre le ballon et le but. Le tir peut être effectué à partir du point de réparation des 10 m ou, si la faute a été commise plus proche du but, à partir de l'endroit où la faute a été commise. Cette règle n'est pas appliquée en U7 et U9.

Article 22- Temps mort

Chaque équipe a droit à un temps mort de 60 secondes lors de chaque mi-temps. (Sauf en U7)

Article 23- Tacles :

Les tacles ne sont pas autorisés en futsal, mais les joueurs sont autorisés à glisser sur le terrain, par exemple pour empêcher le ballon de sortir. Pour qu'un tel glissement soit considéré comme une faute, l'adversaire du joueur qui fait le tacle doit être en possession du ballon. Les arbitres ne sifflent pas de faute sur un glissement si l'adversaire n'est pas en possession du ballon.

Article 24- Carton rouge :

Si un joueur est expulsé, son équipe doit jouer à quatre pendant deux minutes, sauf si l'équipe adverse marque un but avant que les deux minutes ne se soient écoulées.

Article 25- Déroulement des rencontres

TOUS LES JOUEURS DOIVENT AVOIR LE MEME TEMPS DE JEU



Pour chaque tour une feuille de rencontre sera établie par équipe comportant le nom du club. Les noms, prénoms numéros de licence de 5 joueurs (au minimum) et de 9 joueurs (au maximum) seront exigés et vérifiés. Les joueurs et les joueuses doivent être qualifiés suivant les Règlements Généraux (art.89.1).

Article 25-1 Le Gardien de but : conservation du ballon

Sur une passe volontaire d'un coéquipier le gardien de but ne peut récupérer le ballon de la main mais il peut le conserver des pieds pendant quatre secondes au maximum, en cas d'infraction, un coup franc sera accordé à l'équipe adverse.

Le coup franc sera joué sur la ligne de la surface de réparation à l'endroit où la faute a été commise.

L'objectif de cette réforme est de pénaliser les comportements trop défensifs. Certaines équipes sollicitaient abusivement leur cinquième joueur, à savoir le gardien, pour conserver le ballon.

Article 26- Protocoles

Un protocole d'avant et d'après match est à mettre en place à chaque rencontre ou plateau

Article 27- Classement

L'aspect éducatif primant, aucun classement n'est effectué.